

N° 5939⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant réorganisation de la Chambre de Commerce

* * *

**REFUS DE LA DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(16.7.2010)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 juillet 2010 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant réorganisation de la Chambre de Commerce

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 juillet 2010 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 23 mars 2010, 6 juillet 2010 et 8 juillet 2010;

Considérant que lors du vote sur le projet de loi la Chambre des députés n'a pas tenu compte des oppositions formelles d'ordre institutionnel et constitutionnel du Conseil d'Etat;

refuse

la dispense du second vote constitutionnel.

Ainsi décidé en séance publique du 16 juillet 2010.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

